

région auront le droit d'exposer des produits à ces foires? Par exemple, les expositions de Melfort et de Prince-Albert sont des foires régionales. Est-il entendu que seuls les gens des alentours ou de la région pourront exposer leurs produits et concourir à ces expositions?

L'hon. M. WEIR: La société agricole de l'endroit, disons Prince-Albert, par exemple, est chargée de la délimitation de la région. Elle peut en fixer les limites aussi loin qu'elle veut, à l'est et à l'ouest, mais aucun exposant ne peut participer à plus de deux foires régionales. Nous voulons par là éliminer l'exposant professionnel.

M. MACKENZIE (Assiniboïa): Le ministre peut-il nous donner la liste des expositions de la classe B dans la Saskatchewan et principalement de celles qui ont demandé d'être classées comme foires régionales?

L'hon. M. WEIR: Lloydminster, Melfort, Battleford-Nord, Prince-Albert, Welburn, Yorkton et Estevan.

M. WEIR (Macdonald): Le ministre veut-il nous indiquer les expositions du Manitoba qui ont présenté une demande à ce sujet?

L'hon. M. WEIR: Carman, Dauphin et Portage-la-Prairie.

M. DONNELLY: Celle d'Assiniboine n'est-elle pas dans la catégorie B?

L'hon. M. WEIR: Non, elle ne remplit pas les conditions voulues. Elle entre dans la catégorie B-2. Celle de Kindersley et certaines autres se trouvent dans la même catégorie.

M. LUCAS: Le ministre veut-il nous donner la liste des expositions de la catégorie B en Alberta?

L'hon. M. WEIR: Lethbridge, Red-Deer, Végreville, Vermillion et Camrose.

M. DONNELLY: Le ministre veut-il dire que celles de la catégorie B-2 ne recevront rien de l'Etat cette année? Pourquoi juge-t-on à propos de les écarter?

L'hon. M. WEIR: Quand on a créé cette catégorie, il était entendu, sauf erreur, que le ministère de l'Agriculture ne s'engageait pas à leur verser une subvention. Mais bien des intéressés pensaient que, rattachées à la catégorie B, elles auraient droit à la subvention. La première année, on a accordé des fonds à une ou deux expositions. Les autres avaient engagé certaines dépenses mais n'ont rien touché. L'année suivante, soit en 1931 sauf erreur, comme on nous avait exposé certains faits, nous avons cru juste d'accorder une subven-

[L'hon. M. Motherwell.]

tion pour une année aux autres expositions de la catégorie B-2, avec l'entente formelle qu'on ne renouvelerait pas le versement.

M. VALLANCE: Le ministre a dit, si je ne me trompe pas, que l'exposition de Carman, au Manitoba, constitue une exposition régionale. Je croyais qu'elle rentrerait plutôt dans la catégorie B-2.

L'hon. M. WEIR: Je suis content qu'on soulevé ce point. On a admis de nouvelles expositions dans la catégorie B, pour former deux séries, B-1 et B-2. Pour réduire au minimum les déplacements, on a inclus dans la série B-1 des expositions qui rentraient dans l'ancienne catégorie B. Sauf erreur, celle de Carman était de ce nombre.

M. McINTOSH: Le ministre a dit que les expositions de la catégorie A, c'est-à-dire les expositions provinciales, dont deux se tiennent dans la Saskatchewan, touchent une subvention de \$2,500. Les expositions de la catégorie B, c'est-à-dire les expositions régionales, ne reçoivent que \$2,000. Quel est le principal élément de différence entre ces deux catégories? En d'autres termes, pourquoi les expositions de Régina et Saskatoon touchent-elles \$500 de plus que les foires plus considérables de Weyburn, Yorkton, Battleford-Nord et Prince-Albert?

L'hon. M. WEIR: Je conviens qu'à plusieurs égards les expositions les plus importantes sont les moins considérables. C'est pourquoi nous avons relevé la subvention accordée à ces dernières et diminué celle des autres.

M. McINTOSH: Je remercie le ministre de sa réponse. J'ajoute qu'il a raison, à mon sens. Depuis cinq ou six ans, je défends le principe qu'il vient d'exposer. On devrait s'en inspirer partout. Mais il y a encore une différence de \$500. Je me demande la raison de cette différence. Le ministre a-t-il l'intention de la faire disparaître peu à peu?

L'hon. M. WEIR: A l'heure actuelle, on n'a pas cette intention.

M. DONNELLY: Combien d'expositions de la catégorie B recevaient-elles la subvention en Saskatchewan? Le ministre veut-il nous donner le nom des expositions de cette province qui n'en toucheront pas cette année?

L'hon. M. WEIR: Les foires dites de la catégorie B?

M. DONNELLY: Oui.

L'hon. M. WEIR: Nous n'avons pas encore reçu tous les rapports, mais, me semble-t-il, aucune ne perdra la subvention, en Saskatchewan.